

mois de tems pour faire valoir leurs droits. La somme entiere monte à un million quatre cens vingt-trois mille trois cens quarante-sept florins , outre les arrérages & les intérêts , qui sont encore un objet de cinq à six cens mille florins : Et le tems prescrit pour les répéter étant expiré , on procédera à la saisie & confiscation de cet argent , comme il a été procédé à la confiscation de tous les biens que les Genoïs possédoient dans les Etats héréditaires.

V. Le 25. Juin au soir il fit à *Vienne* un orage des plus violens , pendant lequel le tonnerre tomba sur la maison Professe des Jésuites. Le feu y ayant pris , se communiqua ensuite au Collège , d'où il gagna l'Eglise & la Tour qui la domine. L'embrasement fut si vif , que presque tout l'édifice a été réduit en cendres. Les flammes ayant gagné la Bibliorhéque , une des mieux choisies & des plus curieuses de l'Europe , la plus grande partie en a été consumée. Pendant que les flammes dévoroient le Bâtiment , la Tour , dont la charpente étoit déjà détruite par le feu , se renversa avec un grand bruit dans le beau jardin de la Maison , qu'elle couvrit de décombres. Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées par cet accident , & dans les flammes de la Tour est péri un Novice. A peine eut-on reçu à *Schônbrunn* , où étoit la Cour , la première nouvelle de cet incendie , que l'Empereur & le Sérénissime Prince Charles de Lorraine monterent à cheval , & se rendirent à *Vienne* , afin que leur présence encourageât d'autant plus à en arrêter les suites. Le dommage causé par cet accident est estimé à une très-considérable somme.

VI. Le Sérénissime Prince Charles est déclaré , à la demande des Etats de *Hongrie* , premier Palatin ,